

09\_QUE - 005



Grand Conseil - Secrétariat général  
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le **2 DEC. 2009**

Scanné le \_\_\_\_\_  
Cheseaux-sur-Lausanne

François Brélaz

Député

Simple question Loi sur le Grand Conseil, art. 113

**Combien de régularisations en 2007, 2008 et 2009 ?**

Chaque année un certain nombre de personnes, requérants déboutés ou sans-papiers, sont régularisés.

Selon un communiqué de presse du 5 décembre 2008, l'office des migrations a accepté la régularisation de 588 personnes du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 30 novembre 2008.

Dans son rapport en réponse au postulat Bavaud, page 6, le Conseil d'Etat avance le chiffre de 661 régularisations pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 30 juin 2009.

Concernant la régularisation des sans-papiers, j'ai entendu une fois le chiffre de 40 régularisations pour l'année 2008.

Dans la mesure où ces problèmes d'immigration sont récurrents, j'estime nécessaire d'avoir des chiffres précis. Dans ce contexte, je pose les questions suivantes au Conseil d'Etat :

Combien de régularisations selon l'art. 14 en 2007 ?

Combien de régularisations selon l'art. 14 en 2008 ?

Combien de régularisations selon l'art. 14 en 2009 ?

Et concernant les sans-papiers :

Combien de régularisations selon la LEtr en 2007 ?

Combien de régularisations selon la LEtr en 2008 ?

Combien de régularisations selon la LEtr en 2009 ?

Je remercie par avance le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Le 1<sup>er</sup> décembre 2009

François Brélaz  
Député

*François Brélaz*